

Optimisez l'investissement de vos logiciels Quark

Programmes de licences en volume Quark (QVLP)

Que vous travailliez pour une petite ou une grande entreprise, les programmes de licences Quark facilitent l'achat des logiciels QuarkXPress dont vous avez besoin.

Nos programmes de licences Quark sont conçus pour :

- Simplifier vos achats,
- Réduire vos coûts,
- Protéger votre investissement.

Ces programmes de licences Quark comprennent :

- **Le programme de licences en volume Quark (QVLP/Quark Volume Licensing Program),**
- **Le programme QuarkAssurance (QA).**

Programme de licences en volume Quark

Ce programme de licences en volume Quark QVLP offre aux sociétés nécessitant plusieurs licences, un moyen simple et économique d'acheter QuarkXPress. Le programme présente les avantages suivants :

- **Remises quantitatives** : elles varient en fonction du nombre de licences et du produit acheté (version complète ou mise à jour).
- **Flexibilité optimale** : aucun contrat, ce qui vous permet de réaliser des achats individuels selon vos besoins et vous assure de n'acheter que des logiciels qui seront réellement utilisés.
- **Achat simplifié** : un seul numéro de série et code de validation pour tous vos achats, ainsi vous pourrez ajouter de nouveaux utilisateurs en achetant des licences supplémentaires sans avoir à vous soucier de la logistique (envoi de boîtes...).
- **Simplification de la maintenance IT** : Quark License Administrator (QLA) est une application serveur, qui simplifie l'installation et la maintenance des licences Quark à travers toute l'entreprise. Ce qui offre la possibilité aux administrateurs système de contrôler quand, où et comment les licences sont exploitées. Ce logiciel gratuit permet une gestion des licences Quark plus rapide, précise et rentable. Ce dernier offre une indépendance totale à l'égard des différentes plates formes présentes dans l'entreprise (systèmes d'exploitation Mac et Windows).
- **En option : QuarkAssurance** : Toutes les licences achetées par l'intermédiaire de ce programme QVLP peuvent être couvertes par QuarkAssurance (programme optionnel payant). Dès lors que vous souscrivez à ce programme QuarkAssurance, vous aurez accès aux mises à niveau et mises à jour de QuarkXPress sur une période de 24 mois.

À qui s'adresse ce programme

Le programme QVLP est idéal pour toute société utilisant ou nécessitant plusieurs licences QuarkXPress.

Remises quantitatives

Le tableau ci-dessous indique les niveaux standard du programme QVLP concernant les quantités et les remises.

Niveaux quantitatifs		Remises quantitatives	
Niveau	Nombre de licences	Produit complet	Mises à jour
A	2-4	2,5 %	2,5 %
B	5-24	5 %	5 %
C	25-49	10 %	7,5 %
D	50-99	15 %	10 %
Au-delà de 100 licences, veuillez contacter votre revendeur agréé Quark ou le service clientèle Quark.			

Avec ce programme QVLP, le niveau de remise pour un achat spécifique est déterminé par le nombre de licences que vous détenez déjà et par le nombre de licences que vous souhaitez acheter*. De plus, chaque licence que vous possédez compte, peu importe la date ou « la manière » dont la licence a été achetée (version seule ou en volume) ou la version utilisée (3, 4, 5, 6 ou 7). Le passage au niveau suivant (niveau A, B, C ou D) se fait automatiquement et immédiatement.

Par exemple, si vous possédez actuellement 25 licences, mais seulement 10 d'entre elles sont de la dernière version, vos achats effectués dans le cadre du programme QVLP bénéficient de la remise correspondant au niveau C. Vous resterez au niveau C jusqu'à ce qu'un nouvel achat est lieu et vous fasse passer au niveau D. Ce qui signifie que vous avez désormais entre 50 et 99 licences et que vous pouvez donc bénéficier de la remise réservée au niveau D.

Pour pouvoir bénéficier du programme QVLP, vous devez posséder ou acheter un minimum de deux licences QuarkXPress.

*Toutes vos licences de logiciels Quark doivent être enregistrées auprès de Quark sous un numéro de client unique afin de pouvoir bénéficier de ces taux. Si vous représentez une grande organisation avec des bureaux situés dans différents lieux géographiques, plusieurs numéros de client peuvent s'avérer nécessaires. Si tel est le cas, vous pouvez demander que cela soit pris en considération. Parlez-en à votre revendeur ou représentant Quark.

Concession de licences concurrentes (Concurrent licensing)

Les licences achetées dans le cadre du programme QVLP peuvent être utilisées simultanément à l'aide de notre logiciel gratuit de gestion de licences, QLA.

Quark License Administrator (QLA)

- QLA est installé par le client sur un ordinateur (Mac® ou PC) connecté à son réseau ;
- Dans l'idéal, cet ordinateur est configuré de manière à garantir une haute disponibilité — la plupart des clients utilisent l'un de leurs serveurs existants ;
- Le client peut installer le logiciel sur autant de machines qu'il le souhaite ;
- Chaque fois qu'un utilisateur lance QuarkXPress, il envoie par le réseau une requête à QLA demandant qu'une licence lui soit attribuée ;
- Si le nombre d'exécutions simultanées permis par la licence site n'a pas été dépassé, QLA autorise QuarkXPress à démarrer sur la machine de l'utilisateur en conditions normales ;
- Le seul coût associé à QLA est un montant de 15 € facturé pour le Media Pack qui contient le CD d'installation ;
- QLA prend également en charge les utilisateurs distants de diverses façons.

Les utilisateurs distants et les prestataires indépendants, où qu'ils se trouvent, peuvent avoir accès aux licences concurrentes.

Vous pouvez également demander à utiliser simultanément différentes versions. Ainsi, vous pouvez exécuter la toute dernière version de QuarkXPress en même temps qu'une version antérieure, sous réserve, bien entendu, de ne jamais dépasser le nombre total d'exécutions permis par la combinaison des différentes licences.

QLA est utilisé pour gérer les licences QuarkXPress 7 ou QuarkXPress 8.

Pour être éligible

Pour pouvoir bénéficier des conditions du programme QVLP, vous devez posséder ou acheter au moins deux licences QuarkXPress. Il n'existe pas d'autres exigences minimums d'achat ni de critères de qualification.

Si vous possédez déjà un minimum de deux licences, vous pouvez, par conséquent, commencer à économiser sur les mises à jour et les nouvelles licences immédiatement !

Exécution des commandes

Les commandes sont exécutées par l'envoi d'une licence électronique — désignée sous l'appellation de Carte d'Information Client (CIC), en même temps que d'un Media Pack qui contient le logiciel gratuit QLA. Les licences sont généralement délivrées sous 48 heures à compter de l'achat.

Durée du programme

QVLP est un programme transactionnel, ce qui signifie qu'il n'y a pas de date de début ni de date de fin pour votre participation à ce programme. Au moment de votre achat et en fonction du nombre de licences que vous possédez, l'un des 4 niveaux A, B, C ou D sera appliqué. En fonction de ce dernier, un pourcentage de remise correspondant sera appliqué au prix* en vigueur pour QuarkXPress (*prix du produit au détail).

Pour acheter

Ce programme QVLP est disponible par l'intermédiaire de votre Revendeur Quark. Pour trouver le revendeur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur : <http://8.quark.com/resellers/resellersearch.aspx> (les prix peuvent varier d'un revendeur à l'autre). Vous pouvez également commander par téléphone via le Service Clientèle Quark au 0800 800 798 ou au +41 32 720 14 14 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Les termes et conditions de ce programme QVLP se trouvent à la fin de ce document.

Conditions commerciales

- Toutes les licences achetées dans le cadre du programme QVLP doivent être utilisées et gérées à travers le logiciel Quark License Administrator (QLA).
- Il vous faudra fournir vos coordonnées complètes (N° de série, n° de TVA (si société), adresse, n° de téléphone, email) lors de toute commande effectuée dans le cadre du programme QVLP.

Programme QuarkAssurance (QA)

QuarkAssurance est une extension du programme de licences en volume Quark. Il a été conçu pour protéger votre investissement dans les logiciels Quark, en vous permettant de toujours utiliser la version la plus récente.

Avantages

- Assurance de mises à jour systématiques : sur une durée de 24 mois, les licences couvertes par QuarkAssurance bénéficient des mises à jour et mises à niveaux automatiques. Lors de nos mises à jour, vous recevrez une notification par courrier électronique, dès lors cette dernière sera mise à votre disposition électroniquement.
- La capacité de pouvoir exécuter des versions antérieures : bénéficiant de QuarkAssurance, vous pouvez choisir de recevoir des codes de validation et des supports vous permettant d'installer et d'exécuter des versions antérieures de QuarkXPress même si vous ne les aviez pas utilisées auparavant. Cela fonctionne en conjonction avec QLA et les licences sont gérées simultanément. Vous pourrez exécuter n'importe quelle combinaison de versions, allant jusqu'à QuarkXPress 7, à concurrence du nombre maximal d'exécutions autorisées par la licence.

Tarif

Le prix de souscription d'une licence à QuarkAssurance, pour une durée de 24 mois, est calculé sous forme de pourcentage du prix de vente au détail, suggéré et en vigueur pour une mise à jour. Il prend également en compte la remise quantitative à laquelle vous avez droit dans le cadre du programme QVLP.

En cas d'achat en conjonction avec une nouvelle licence ou une mise à jour, QuarkAssurance est calculée à 75 % du prix de vente au détail standard de la mise à jour. QuarkAssurance peut également être acheté séparément dans les 90 jours suivant l'achat d'une nouvelle licence ou mise à jour d'une version antérieure. Le prix est alors calculé à 85 % du prix de vente au détail standard de la mise à jour.

Durée du programme

QuarkAssurance est un programme de 24 mois. Ce dernier commence le jour du traitement de votre commande par Quark et expire 24 mois plus tard, le dernier jour du mois d'achat. Par exemple, si votre commande de QuarkAssurance est traitée par Quark le 15 septembre 2009, la couverture démarre le 15 septembre 2009 et expire le 30 septembre 2011.

Renouvellement

90 jours avant la date d'expiration de votre contrat QuarkAssurance, vous recevrez une notification vous permettant de renouveler le contrat. Si vous souhaitez bénéficier continuellement de ce programme, vous devrez le renouveler tous les 24 mois au prix en vigueur au moment du renouvellement. Après échéance de votre couverture QuarkAssurance, il ne vous sera pas possible de la renouveler avant la sortie de la prochaine version majeure du logiciel en question. Dans ce cas, il vous faudra mettre vos licences au niveau de la dernière version avant de pouvoir souscrire à QuarkAssurance.

Pour être éligible

Le programme QuarkAssurance peut être acheté pour les licences site QuarkXPress 8, achetées avant le lancement du programme QVLP, dans les mêmes conditions que s'il était acheté conjointement à une nouvelle licence ou à une mise à jour (à savoir au tarif préférentiel), et ce jusqu'au 31 décembre 2009.

Au-delà du 31 décembre 2009, la couverture QuarkAssurance ne sera plus disponible que pour les licences (en dernière version) achetées dans le cadre du programme de licences en volume Quark (QVLP). Elle peut être achetée en même temps que les licences concernées, ou dans les 90 jours suivant leur achat.

Couverture géographique

QuarkAssurance est disponible dans le monde entier. Toutefois, il n'est valable et disponible que pour les licences QuarkXPress.

Pour acheter

Ce programme QVLP est disponible par l'intermédiaire de votre Revendeur Quark. Pour trouver le revendeur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur : <http://8.quark.com/resellers/resellersearch.aspx> (les prix peuvent varier d'un revendeur à l'autre). Vous pouvez également commander par téléphone via le Service Clientèle Quark au 0800 800 798 ou au +41 32 720 14 14 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Les termes et conditions de ce programme se trouvent à la fin de ce document.

Conditions commerciales

- Seules les licences de la dernière version de QuarkXPress sont admissibles pour QuarkAssurance.
- Toutes les licences couvertes par QuarkAssurance doivent l'être en conjonction avec Quark License Administrator (QLA).
- La couverture QuarkAssurance doit être achetée dans les 90 jours suivant l'achat de la licence.
- Les licences consolidées héritent de la date de renouvellement la plus récente s'appliquant à n'importe laquelle des licences antérieures.
- Il vous faudra fournir vos coordonnées complètes (N° de série, n° de TVA (si société), adresse, n° de téléphone, email) pour toute commande de QuarkAssurance.

Demande d'informations QVLP/QA

Afin d'obtenir plus d'informations sur les conditions du programme de licences en volume Quark ou afin d'obtenir un prix, merci de remplir le formulaire suivant et de contacter votre revendeur Quark. Pour trouver le revendeur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur : <http://8.quark.com/resellers/resellersearch.aspx> (les prix peuvent varier d'un revendeur à l'autre). Vous pouvez également commander par téléphone via le Service Clientèle Quark au 0800 800 798 ou au +41 32 720 14 14 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Société : _____

Adresse : _____

Contact : _____

N° de téléphone : _____

Email : _____

Adresse de facturation (si différente de la précédente) : _____

Informations sur le revendeur :

Revendeur désigné : _____

Coordonnées du contact revendeur : _____

Détails des licences Quark :

Numéro de client Quark (si connu) : _____

Numéros de série QuarkXPress (si connus) : _____

Demande d'informations

Êtes-vous intéressés par des licences complètes supplémentaires ? Oui Non

Êtes-vous intéressés par des mises à jour supplémentaires ? Oui Non

Souhaitez-vous recevoir des informations complémentaires sur le programme QuarkAssurance ? Oui Non

Questions/Réponses

Programme de licences en volume Quark

Q : Qu'est-ce que le programme de licences en volume Quark ?

R. : Le programme de licences en volume Quark (QVLP/Quark Volume Licensing Program) offre aux sociétés nécessitant plusieurs licences, un moyen simple et économique d'acheter QuarkXPress.

Q : Comment est déterminé mon niveau QVLP ?

R. : Votre niveau QVLP est déterminé par le nombre de licences que vous détenez déjà et par le nombre de licences supplémentaires que vous souhaitez acheter. Toutes les licences, peu importe leurs versions (3, 4, 5, 6 ou 7), éditions et plates-formes (Mac OS ou Windows), comptent pour ce calcul.

Le tableau suivant indique les différents niveaux du programme et les quantités de licences.

Niveaux du programme	Quantité de licences
A	2 – 4
B	5 – 24
C	25 – 49
D	50 – 99
Au-delà de 100 licences, veuillez contacter votre revendeur agréé Quark ou le service clientèle Quark.	

Q : De combien de licences ai-je besoin pour pouvoir bénéficier du programme QVLP ?

R. : Vous devez posséder ou acheter au moins deux licences QuarkXPress.

Q : Y a-t-il une quantité de commande minimale pour le programme QVLP ?

R. : Non. La seule exigence est que vous possédiez ou achetiez au moins deux licences QuarkXPress. Par exemple, si vous possédez une licence de la dernière version et que vous achetez une licence supplémentaire, également de la dernière version, cet achat vous qualifie pour le QVLP au niveau de remise A.

Q : Est-ce que les clients du programme QVLP peuvent bénéficier du support technique ?

R. : Un service de support technique pour QuarkXPress est disponible en français, par téléphone et par emails, pour tous les clients et sans aucun frais supplémentaire. Pour de plus amples informations, consultez le site Web suivant : <http://euro.quark.com/fr/service/desktop/support/>

Q : Où puis-je acheter le programme QVLP ?

R. : Le programme QVLP est disponible par l'intermédiaire de votre Revendeur Quark. Pour trouver le revendeur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur : <http://8.quark.com/resellers/resellersearch.aspx>

(les prix peuvent varier d'un revendeur à l'autre). Vous pouvez également commander par téléphone via le Service Clientèle Quark au 0800 800 798 ou au +41 32 720 14 14 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Q : Qu'est-ce qui est livré dans le cadre d'une commande du programme QVLP ?

R. : Les commandes du programme QVLP sont livrées de manière électronique. Vous recevrez un email contenant un certificat de licence. Vous pouvez acheter le nombre de Media Packs (contenant les supports et manuels d'installation) dont vous avez besoin.

Q : Est-il possible d'acheter des CD-ROM d'installation, ainsi que des manuels imprimés ?

R. : Oui. Il est possible d'acheter des Media Packs. Chaque Media Pack contient :

- 1 CD-ROM d'installation QuarkXPress
- 1 CD-ROM Quark License Administrator
- 1 manuel d'utilisation QuarkXPress (format PDF)

Q : Quelles informations contient le certificat de licence ?

R. : Le certificat contient des informations spécifiques sur les licences QuarkXPress complètes et actives enregistrées en votre nom* y compris les numéros de série, codes de validation, décomptes d'exécution et date d'expiration de QuarkAssurance (ceci apparaît uniquement si la licence est couverte par QuarkAssurance).

* Vous aurez un numéro de client unique dans notre base de données. Le certificat décrit en détail toutes les licences enregistrées sous votre numéro de client.

Q : Comment savoir quelles licences je détiens ?

R. : Envoyez un email à LicensingSouthEurope@quark.com.

Veuillez donner autant d'informations que possible, y compris les noms de la société (anciens et actuels), adresses et tous les numéros de série existants que vous détenez.

Q : Existe-t'il un programme de maintenance de logiciels ?

R. : Oui. Le programme QuarkAssurance est disponible pour tous les clients du programme QVLP. Il fournit toutes les mises à jour et mises à niveaux pour QuarkXPress.

Q : Est-ce que d'autres produits Quark peuvent être achetés par l'intermédiaire du programme QVLP ?

R. : Non actuellement, le programme QVLP s'applique uniquement à QuarkXPress.

Q : Quelle est la période couverte par le programme QVLP ?

R. : Le programme QVLP est un programme transactionnel sans période prédéfinie (il n'existe pas de date de début ni de date de fin).

QuarkAssurance

Q : Qu'est-ce que QuarkAssurance ?

R. : QuarkAssurance fournit une protection de mise à niveau pour QuarkXPress. Les licences couvertes par QuarkAssurance reçoivent automatiquement toutes les mises à jour et mises à niveaux.

Q : Quelle est la période couverte par QuarkAssurance ?

R. : La période couverte par QuarkAssurance est de 24 mois. La couverture commence à la date du traitement de la commande par Quark et expire 24 mois plus tard, le dernier jour du mois d'achat. Par exemple, si votre commande de QuarkAssurance est traitée par Quark le 15 novembre 2008, la couverture démarre le 15 novembre 2008 et expire le 30 novembre 2010. Vous serez alerté 90 jours avant la date d'expiration de votre couverture et vous aurez dès lors l'occasion de la renouveler.

Q : Qu'arrive-t-il en cas d'échéance de la couverture QuarkAssurance ? Peut-elle être renouvelée plus tard ?

R. : Non. Si la couverture QuarkAssurance est terminée et dépassée pour une licence en particulier, celle-ci ne peut pas être renouvelée. Lors de la sortie de la prochaine version de QuarkXPress, vous pouvez mettre votre licence à niveau avec la dernière version au prix standard et souscrire une couverture QuarkAssurance à ce moment là.

Q : Est-ce que tous les clients QuarkXPress peuvent acheter une couverture QuarkAssurance pour leurs licences ?

R. : Non. La couverture QuarkAssurance est uniquement disponible aux clients éligibles pour le programme QVLP (c'est à dire un minimum de 2 licences de QuarkXPress requis).

Q : Puis-je acheter une couverture QuarkAssurance pour une période supérieure à 24 mois ?

R. : Non. La couverture QuarkAssurance peut uniquement être achetée pour une période de 24 mois.

Q : Puis-je répartir ma couverture QuarkAssurance au prorata, afin de synchroniser les dates de renouvellement de plusieurs licences ?

R. : Non, Quark ne permet pas les répartitions selon un système de prorata. Vous pouvez synchroniser les dates de renouvellement en consolidant les licences en une licence site unique. Toutefois, les licences consolidées héritent de la date de renouvellement la plus récente s'appliquant à n'importe laquelle de ces licences.

Vous pouvez choisir de garder vos licences séparées, afin de maximiser leur couverture QuarkAssurance, ce qui signifie qu'elles auront plusieurs dates de renouvellement différentes. Quark vous aidera à gérer la situation de vos achats et renouvellements en vous envoyant des avis de renouvellement, à l'expiration de la couverture QuarkAssurance de chacune de vos licences.

Q : Suis-je obligé(e) d'acheter une couverture QuarkAssurance pour toutes mes licences QuarkXPress ?

R. : Non. Vous pouvez acheter une couverture QuarkAssurance pour seulement certaines de vos licences. Toutefois, une licence site particulier (un numéro de série individuel) ne peut pas être couverte seulement en partie. Par exemple, si vous mettez à jour une licence d'un site de 20 utilisateurs en vertu du programme QVLP, mais que vous n'achetez la couverture QuarkAssurance que pour 10 licences, la licence du site doit être déconsolidée en deux licences site séparées de 10 utilisateurs chacune. Une sera couverte par QuarkAssurance alors que l'autre ne le sera pas.

Q : Puis-je consolider une licence non couverte par QuarkAssurance avec une licence qui l'est ?

R. : Non. Les licences non couvertes par QuarkAssurance ne peuvent pas être consolidées avec celles qui le sont. Elles doivent demeurer séparées.

Q : Si j'ajoute des licences supplémentaires avec QuarkAssurance à une licence site déjà couverte par QuarkAssurance, quelle date de renouvellement s'applique ?

R. : Les licences consolidées avec une licence existante couverte par QuarkAssurance héritent toujours de la date de renouvellement la plus récente s'appliquant à n'importe laquelle de ces licences. Par exemple, si vous achetez une licence site pour 10 utilisateurs avec couverture QuarkAssurance le 15 septembre 2009, la date de renouvellement sera le 30 septembre 2009. Si vous achetez ensuite 10 licences supplémentaires avec couverture QuarkAssurance le 15 décembre 2009 et que vous consolidez celles-ci avec celle du site pour 10 utilisateurs achetée en janvier, la licence combinée du site pour 20 utilisateurs aura comme date de renouvellement le 30 septembre 2011. Les frais de couverture QuarkAssurance pour les licences achetées en décembre ne sont pas répartis au prorata.

Q : Puis-je antidater une couverture QuarkAssurance ?

R. : Non. Une couverture QuarkAssurance ne peut pas être antidatée. Par exemple, si vous achetez 10 licences avec couverture QuarkAssurance en novembre 2006, mais choisissez de ne pas les renouveler lors de l'expiration de la couverture fin novembre 2008, il ne vous sera pas possible de renouveler cette couverture lors de la sortie de la prochaine version de QuarkXPress. Vous devez d'abord acheter la mise à niveau avant d'y ajouter la couverture QuarkAssurance. La nouvelle couverture commence à la date de l'achat.

Q : Comment est assuré le suivi de QuarkAssurance ?

R. : QuarkAssurance est spécifique aux numéros de série, de telle sorte que chacune de vos licences site QuarkXPress (qui possèdent chacune leur propre numéro de série unique) peut avoir une date de renouvellement différente, selon le moment où vous avez acheté une couverture pour la licence en question.

Termes et conditions des Programmes de concession de licences Quark

Ces Termes et conditions s'appliquent aux Services de maintenance et de support technique, le cas échéant, (les « Services ») qui vous sont fournis à vous (le « Client ») par QUARK, ci-après définis, en vertu de votre participation à un Programme de concession de licences Quark (le « Programme »). EN S'INSCRIVANT À UN PROGRAMME DE CONCESSION DE LICENCES QUARK, LE CLIENT ACCEPTE D'ÊTRE LIÉ UNIQUEMENT ET EXCLUSIVEMENT PAR CES TERMES ET CONDITIONS, NONOBTANT TOUTE MODALITÉ SUPPLÉMENTAIRE OU CONFLICTUELLE CONTENUE DANS TOUT BON D'ACHAT OU AUTRE DOCUMENTATION ÉCRITE ÉMISE PAR LE CLIENT.

Pour les Clients dont le siège social est situé sur le continent américain (Amérique du Nord et du Sud, ainsi que les Caraïbes), Quark désignera Quark Inc., une société constituée selon les lois de l'État du Colorado, aux États-Unis, ayant son siège social au 1800 Grant Street, Denver, Colorado 80203, États-Unis. Pour tous les autres Clients, Quark désignera Quark Media House S.à.r.l., une société constituée selon les lois de la Confédération helvétique, ayant son siège à Monruz 2, Neuchâtel, CH-2000, Suisse.

1. Services. Les Services devant être fournis au Client par Quark sont stipulés dans les documents d'offre de services ou de programme qui vous sont fournis par Quark. (Ci-après, il est fait collectivement référence aux documents d'offre de services ou de programme sous le nom de « Documents du programme »).

2. Paiement. Les modalités de paiement sont établies conformément à celles stipulées sur la facture proforma fournie par Quark au Client lors de l'acceptation des Documents du programme par ce dernier. En cas de conflit entre les Documents du programme et la facture proforma, cette dernière prévaut. Le Client reconnaît que sa souscription à QuarkAssurance ne peut pas être renouvelée en cas de déchéance et qu'il peut uniquement souscrire pour une nouvelle couverture QuarkAssurance après avoir mis à jour sa licence existante à la dernière version (au moment de sa sortie).

3. Durée et résiliation. Quark s'engage à fournir les Services pour la durée stipulée dans les Documents du programme (la « Durée »). Sauf stipulation contraire aux présentes, la durée commence à la date d'inscription du Client dans le Programme. Quark peut suspendre ou résilier la participation du Client au Programme sur préavis écrit de quinze (15) jours à ce dernier, en cas de violation déterminante de la part du Client si ce dernier ne remédie ou ne commence pas de bonne foi à remédier à ladite violation, au cours de ladite période de quinze jours. Afin d'éviter tout doute, toute absence de paiement ou violation par le Client du contrat de licence d'utilisateur final accompagnant le Logiciel Quark sera considérée comme étant une violation déterminante de la part du Client.

4. Restrictions/Exclusions. En cas de fourniture de support technique par Quark au Client, ce 4e Article s'applique. Quark ne possède aucune obligation de prise en charge de :

- (a) Logiciels Quark altérés, endommagés ou modifiés ;
- (b) Logiciels Quark n'étant pas de la dernière version alors en cours ;
- (c) Erreurs provenant de la négligence du Client, d'un mauvais fonctionnement du matériel ou d'autres causes au-delà du contrôle raisonnable de Quark ;
- (d) Logiciels Quark installés dans du matériel ou un environnement d'exploitation non pris en charge par Quark ; et des
- (e) logiciels ou éléments de tiers non approuvés ou concédés sous licence par Quark.

5. Garanties limitées, exclusions et restrictions. Quark garantit que les Services seront fournis dans les règles de l'art par des personnes qualifiées aux compétences, à la formation, à l'éducation et à l'expérience appropriées dans ce domaine. Quark ne peut pas et refuse de garantir qu'une Mise à jour aura lieu pendant la Durée en question. Quark ne peut pas garantir que chaque problème présenté par le Client peut être résolu ou le sera. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, QUARK ET LES FILIALES QUARK EXCLUENT TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, RELATIVE AUX SERVICES FOURNIS EN VERTU DES PRÉSENTES, Y COMPRIS MAIS SANS CARACTÈRE LIMITATIF, À LEUR QUALITÉ, EXÉCUTION, QUALITÉ MARCHANDE OU À LEUR CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER. QUE LE RECOURS SATISFASSE OU NON SON OBJECTIF PRINCIPAL, QUARK ET/OU LES FILIALES QUARK NE SAURAIENT, EN AUCUN CAS, ÊTRE TENUES RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT OU CONSÉCUTIF (Y COMPRIS, SANS CARACTÈRE LIMITATIF, DE TOUTE PERTE D'ACTIVITÉ, DE PROFIT, DE TOUTE INTERRUPTION D'ACTIVITÉS ET/OU DE TOUTE PERTE D'INFORMATIONS COMMERCIALES) RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISATION DES PRODUITS OU SERVICES, MÊME INFORMÉES DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ DE QUARK EXCÉDERA LE MONTANT PAYÉ PAR LE CLIENT AUX TERMES DE CETTE OFFRE DE SERVICES. Certains États, provinces ou juridictions n'autorisant pas la limitation des garanties implicites, les restrictions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à certains clients.

6. Réglementation en vigueur, compétence et juridiction.

A. Clients sur le continent américain. Pour les Clients dont le siège social est situé sur le continent américain (Amérique du Nord, du Sud et Centrale), ce Programme sera régi à tous égards par les lois des États-Unis d'Amérique et de l'État du Colorado, aux États-Unis, sans égards aux conflits de principes de lois. Pour ces Clients, les Tribunaux de district de la Ville et du Comté de Denver, dans l'État du Colorado, et le Tribunal de district des États-Unis pour le district du Colorado auront compétence et juridiction exclusives sur tout litige découlant du présent Programme ou lié à celui-ci, et les Parties se soumettent par la présente à la juridiction desdits tribunaux. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DU PRÉSENT ARTICLE, QUARK, LES FILIALES QUARK ET/OU LEURS CONCÉDANTS DE LICENCES NE SAURAIENT ÊTRE EMPÊCHÉS DE FAIRE VALOIR LEURS DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RESPECTIFS OU COLLECTIFS DANS TOUTE JURIDICTION COMPÉTENTE.

B. Clients hors du continent américain. Pour les Clients dont le siège est situé en dehors du continent américain, tout litige, controverse ou réclamation découlant du présent Programme ou lié à celui-ci, y compris, mais sans caractère limitatif, à sa genèse, sa validité, son irrévocabilité, son interprétation, son exécution, sa rupture ou sa résiliation, ainsi que toute réclamation non contractuelle, seront soumis et résolus en dernier lieu par arbitrage en accord avec le Règlement d'arbitrage accéléré de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) (ci-après le « Règlement ») en vigueur au moment où les procédures seront entamées par un arbitre nommé conformément au Règlement. Le lieu d'arbitrage sera Neuchâtel, en Suisse. La langue utilisée pendant la procédure arbitrale sera l'anglais. Les décisions concernant le litige, la controverse ou la réclamation seront prises conformément aux lois de la Confédération helvétique. La clause d'arbitrage ci-dessus ne limite pas le droit des Parties à demander des mesures temporaires et/ou provisoires auprès de tout tribunal d'une juridiction compétente.

C. Conflit. En cas de doute ou de litige à savoir si le Paragraphe 6A ou 6B s'applique, les Parties reconnaissent que le Paragraphe 6B concernant l'arbitrage à Neuchâtel, en Suisse, dans le cadre du Règlement d'arbitrage accéléré de l'OMPI, prévaut et a force obligatoire pour les parties.

D. Honoraires d'avocats. En cas de litige lié au présent Programme, la Partie qui prévaut recouvrera les coûts et honoraires raisonnables d'avocat encourus en conjonction de ladite procédure.

E. Exclusion de la Convention de vente des Nations Unies. Les droits et obligations des Parties en vertu de ces Termes et conditions ne seront pas régis par les dispositions de la Convention des Nations Unies de 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises, ci-après « la Convention ». Ces droits et obligations seront régis tel que stipulé à l'article 6 des présentes. Les Parties reconnaissent par la présente que la Convention ne s'applique pas à la résolution de tout litige découlant de ces Termes et conditions ou lié à ceux-ci.

7. Aucune renonciation implicite. La non-exigence de la part de l'une ou de l'autre Partie de l'exécution par l'autre Partie de toute disposition du présent Contrat, n'affectera aucunement le droit de l'exiger par la suite. La renonciation à ses droits par l'une ou l'autre Partie, en cas de violation d'une disposition du présent Contrat, ne sera pas comprise, interprétée ou jugée comme étant une renonciation à la disposition proprement dite, ni une renonciation aux droits en cas de violation ultérieure, ni une renonciation à toute autre disposition du présent Contrat.

8. Légendes et titres de section. Les légendes et les titres d'articles employés aux présentes le sont uniquement pour des raisons de commodité et ne font pas partie de ces Termes et conditions et ne devront pas être utilisés pour les interpréter.

9. Cession. Quark peut sous-traiter ou céder ses obligations en vertu des Documents du programme, dans leur totalité ou en partie, ou tout droit ou obligation y afférant, sans autorisation écrite préalable du Client, à condition que le cessionnaire en question puisse totalement répondre aux obligations de Quark y afférant. Le Client peut céder les avantages en vertu du Programme dans leur totalité mais non en partie, sur préavis écrit à Quark et uniquement en cas de fusion, vente ou autre disposition de tous ou pratiquement tous les biens du Client, en ce qui concerne tout logiciel QuarkXPress concédé par licence au Client, sous réserve que les règles de transfert de Quark soient respectées.

10. Divisibilité. Si une disposition quelconque des Documents du programme ou de ces Termes et conditions est déclarée inapplicable dans sa totalité ou en partie, par un tribunal compétent, cette disposition peut être modifiée ou restreinte dans son effet de manière nécessaire à la rendre applicable. Lorsqu'une disposition ne peut être ainsi modifiée ou restreinte, ladite disposition sera alors dissociée du restant des Documents du programme et de ces Termes et conditions qui demeureront entièrement en vigueur.

11. Totalité du Contrat. Ces Termes et conditions et les Documents du programme constituent la totalité du Contrat entre les Parties contractantes relatif à l'objet de ce document ; ils remplacent et annulent tous les contrats, propositions, représentations ou déclarations antérieurs, oraux ou écrits. Tout contrat antérieur entre les Parties relatif à l'objet de l'Offre de services est par la présente expressément annulé et résilié.

12. Force Majeure. Aucune des deux Parties ne pourra être considérée en violation de ses obligations, en raison de tout délai dans l'exécution de celles-ci (à l'exception du paiement des sommes dues aux termes de l'Offre de services) dû aux incendies, explosions, catastrophes naturelles, grèves, guerres, émeutes, réglementations ou actes gouvernementaux, ou toute autre cause indépendante de la volonté de ladite Partie, sous réserve que ladite Partie en informe l'autre Partie par écrit et fasse rapidement tout son possible pour remédier au retard.